

CFDT CFTC CGT FO SPAC SPSCM SUD

DGE : QUEL AVENIR ?

Les syndicats ont été conviés le 8 janvier 2008 à une réunion d'information chez Michel Guilbaud, Directeur de cabinet d'Hervé Novelli Secrétaire d'Etat aux entreprises et au commerce extérieur en présence de Luc Rousseau et Sophie Morin qui avaient provoqué cette réunion. Ils ont appris que :

- L'ensemble de la procédure d'aides aux entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité est transféré à OSEO le 1^{er} janvier 2009. Michel Guilbaud a précisé que ce transfert concerne l'ensemble de la procédure à savoir le lancement des appels à projet, leur instruction jusqu'à leur labellisation, la mise en place des financements associés, ainsi que le suivi des projets financés. M. Guilbaud a précisé que les opérations en cours liées aux pôles de compétitivité et gérées par la DGE seraient vraisemblablement aussi concernées. Le rôle de la DGE dans ce contexte consisterait en un rôle d'impulsion de la politique stratégique, un « comité de pré-décision » pourrait être créé.
- ? Les modalités du transfert ne sont pas encore établies. Pour Luc Rousseau, ce transfert impacterait 50 à 60 agents de la DGE, soit 20 agents à temps plein (ETPT).
- En ce qui concerne l'avenir de la DGE, et le rééquilibrage de ses missions, les organisations syndicales n'ont obtenu aucune information.
Michel Guilbaud a indiqué que les décisions n'étaient pas encore prises et que vraisemblablement elles seraient annoncées lors d'une réunion en mars 2008 du comité de révision des politiques publiques présidé par Nicolas Sarkozy.
A cette occasion, des décisions seront annoncées sur l'organisation des administrations centrales et des services déconcentrés des ministères, notamment sur le sort de la DGE, de la DARQSI et du développement industriel des DRIRE. La création d'un secrétariat d'Etat ou d'un haut commissariat à l'économie numérique pourrait être aussi décidée.
La DGE serait alors amputée de ces champs de compétence en plus de ceux découlant du transfert de la procédure des aides des pôles de compétitivité.

En conséquence, les organisations syndicales demandent :

- **L'organisation par Luc Rousseau dans les quinze jours d'une réunion d'information avec le personnel de la DGE.**
- **La création immédiate d'un groupe de travail avec les représentants du personnel sous la responsabilité du secrétariat général associant les chefs de service avec pour objectif la définition des modalités de transfert de la procédure concernant les pôles, le redéploiement des missions, et les mesures d'accompagnement pour les personnels.**
- **L'engagement d'un rendez-vous en mars 2008, dans le cadre du calendrier du comité de révision des politiques publiques.**

Les organisations syndicales de la DGE sont particulièrement vigilantes à l'évolution de la situation de la DGE et sont prêtes à agir avec vous
--